



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°53  
15 novembre 2017

- Décision du 13 novembre 2017 relative à l'organisation de la direction de l'infrastructure,  
de l'eau et de l'environnement

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU 13 NOVEMBRE  
RELATIVE A L'ORGANISATION  
DE LA DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE, DE L'EAU  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Le Directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports, notamment son article L. 4312-3,

Vu la consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du siège en date du 21 mars 2017 ,

Vu la consultation du comité technique unique de proximité du siège en date du 8 novembre 2017,



**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

La direction de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement est dirigée par un directeur et un directeur adjoint.

Elle est composée de cinq divisions :

- Division Maintenance Exploitation
- Division Maîtrise d'Ouvrage
- Division Gestion Durable
- Division Géomatique et Cartographie
- Division PPP Hydroélectricité

**Article 2**

La présente décision prend effet à compter du 8 novembre 2017.

**Article 3**

La présente décision est publiée au bulletin officiel de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 13 novembre 2017

Thierry GUIMBAUD  
SIGNE  
Directeur Général